

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 juin 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2008
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 mai 2008
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2008
7. Dépôt de la correspondance
8. Rapport du Comité de transport
9. Commentaires sur la prestation de services en transport
10. AMT – Entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles aux tarifs réduit ou intermédiaire
11. Laissez-passer gratuit pour les camps de jour
12. Achat de panneaux d'arrêts d'autobus
13. Achat de caches panneaux de détours
14. Identification des abribus
15. Configuration billetterie au terminus
16. Achat de deux (2) chaises tabourets pour le terminus
17. Peinture extérieure au terminus

18. Demande d'Interconnexion du RUTAL pour l'assemblée générale annuelle (AGA) du 26 juin 2008
19. Colloque de l'Association des CIT les 3, 4 et 5 septembre 2008
20. Destruction des titres de transport – Année 2007
21. Dépôt du procès-verbal de la séance du CCA tenue le 3 juin 2008
22. Examen et approbation du règlement numéro 1000-5 relatif au plan d'urbanisme et des règlements de zonage numéros 1001-063 et 1001-064 de la Ville de Terrebonne
23. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-5, du règlement numéro 1089-2 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et du règlement de lotissement numéro 1104-2 de la Ville de Mascouche
24. Examen et approbation – Demande d'exclusion de la zone agricole – Lot 2 922 067, Cadastre du Québec
25. Projet pilote écosystème forestier
26. Identification d'un ou des projets pour Hydro-Québec
27. Permanence de madame Annie-Claude Gravel
28. Assises annuelles de la FQM - Délégation
29. Adhésion de la MRC les Moulins au conseil régional de l'environnement de Lanaudière
30. Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
31. Publicité dans les cahiers «Nouveaux voisins», «Découvrir la région» et «La Rentrée» publiés par Le Trait d'Union et La Revue
32. Marathon de l'emploi de Lanaudière – 8^e édition
33. Modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
34. Séance ordinaire du mois d'août 2008
35. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
36. Gestion des cours d'eau
37. Conseil de la culture de Lanaudière

38. Projet Hexagone
39. Comité de vigilance
40. Comité sur le Développement durable
41. Communauté métropolitaine de Montréal
42. Conférence régionale des élus de Lanaudière
43. Conseil régional de transport de Lanaudière
44. Rapport du Comité d'aménagement
- 45.1. Installation de bases de béton pour abribus
- 45.2. Autorisation à signer une entente entre ITSMAX Solutions inc. et la MRC Les Moulins
- 45.3. Autorisation de paiement au Groupe Benoît inc. – Travaux de nettoyage du cours d'eau «La Petite Coulée »
- 45.4. Cours d'été offerts par la commission scolaire des Affluents – École Le Prélude à Mascouche
- 45.5. Résolution demandant l'assistance du MAPAQ pour l'obtention de données relatives au territoire et aux activités agricoles de la MRC Les Moulins
- 45.6. Publicité dans le cahier « Environnement » publié par La Revue
46. Période de questions
47. Clôture de la séance

6615-06-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6616-06-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points suivants :

15. Configuration billetterie au terminus
17. Peinture extérieure au terminus
26. Identification d'un ou des projets pour Hydro-Québec

ADOPTÉ

6617-06-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2008

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque

et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6618-06-08 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 mai 2008

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 mai 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6619-06-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 537 285,44\$ pour le mois de juin 2008 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer juin 2008*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-052 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 537 285,44\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6620-06-08 Liste des chèques émis au mois de mai 2008

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2008 pour un montant de 1 611 850,38\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Mai 2008*»).

ADOPTÉ

6621-06-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Juin 2008*»).

ADOPTÉ

6622-06-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6623-06-08 AMT – Entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles aux tarifs réduit ou intermédiaire

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles au tarif réduit, contrat AMT-E3-EN-666, arrive à échéance le 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir un service adéquat à la clientèle;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles au tarif réduit.

ADOPTÉ

6624-06-08 Laissez-passer gratuit pour les camps de jour

CONSIDÉRANT QUE les services de loisirs des villes de Mascouche et Terrebonne, ainsi que de l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), demandent des laissez-passer gratuits pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à offrir gratuitement l'accès au service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour les services de loisirs des villes de Mascouche et Terrebonne, ainsi que de l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT).

ADOPTÉ

6625-06-08 Achat de panneaux d'arrêts d'autobus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de faire l'achat de cent (100) panneaux d'arrêts d'autobus ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par l'entreprise Martech inc. au montant de 3 014,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission présentée par l'entreprise Martech inc., pour l'achat de cent (100) panneaux d'arrêts d'autobus, au montant de 3 014,00\$ \$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-053 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 014,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725, «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6626-06-08 Achat de caches panneaux de détours

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de faire l'achat de cinquante (50) caches panneaux de détours ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par l'entreprise Martech inc. au montant de 992,50\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission présentée par l'entreprise Martech inc., pour l'achat de cinquante (50) caches panneaux de détours, au montant de 992,50\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-054 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 992,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725, «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6627-06-08 Identification des abribus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de faire l'achat d'autocollants de vinyle blanc afin d'identifier certains abribus ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 27 mai 2008, présentée par monsieur Marc Levasseur, vice-président pour Le Groupe Imagi, au montant de 3 280,00\$, excluant les taxes, pour la production et l'installation des autocollants sur le côté et sur le devant incluant la numérotation de chaque abribus ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 27 mai 2008, présentée par monsieur Marc Levasseur, vice-président pour Le Groupe Imagi, au montant de 3 280,00\$, excluant les taxes, pour la production et l'installation des autocollants sur le côté et sur le devant incluant la numérotation de chaque abribus, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-055 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 280,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725, «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6628-06-08 Achat de deux (2) chaises tabourets pour le terminus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de faire l'achat de deux (2) chaises tabourets pour le terminus;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par l'entreprise Art Design International inc. au montant de 606,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission présentée par l'entreprise Art Design International inc., pour l'achat de deux (2) chaises tabourets pour le terminus, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-056 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 606,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725, «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6629-06-08 Demande d'Interconnexion du RUTAL pour l'assemblée générale annuelle (AGA) du 26 juin 2008

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) du RUTAL qui se tiendra aux Filandières de Joliette, le 26 juin 2008, soit par une interconnexion ou en ligne directe;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à

l'assemblée générale annuelle (AGA) du RUTAL qui se tiendra aux Filandières de Joliette, le 26 juin 2008, soit par une interconnexion ou en ligne directe.

ADOPTÉ

6630-06-08 Colloque de l'Association des CIT les 3, 4 et 5 septembre 2008

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des CIT qui aura lieu les 3, 4 et 5 septembre 2008 à l'Hôtel Fairmont à Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise mesdames Denise Cloutier, Denise Paquette et Danielle Messier et messieurs Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Donald Mailly et Daniel Pilon à assister au colloque annuel de l'Association des CIT qui aura lieu les 3, 4 et 5 septembre 2008 à l'Hôtel Fairmont à Mont-Tremblant. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-057 émis par le secrétaire-trésorier au montant 2 625,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 « *Transport en commun -Congrès, colloque* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6631-06-08 Destruction des titres de transport – Année 2007

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés ont été déposés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Evancic, Perrault, Robertson;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des titres de transport de 2007 par une firme spécialisée.

ADOPTÉ

6632-06-08 Dépôt du procès-verbal de la séance du CCA tenue le 3 juin 2008

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 3 juin 2008 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6633-06-08 Examen et approbation du règlement numéro 1000-5 relatif au plan d'urbanisme et du règlement de zonage numéros 1001-064 de la Ville de Terrebonne (modifiée par 6680-08-08)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1000-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne et le règlement numéro 1001-064 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1000-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne et le règlement numéro 1001-064 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6634-06-08

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-5, du règlement numéro 1089-2 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et du règlement de lotissement numéro 1104-2 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1103-5 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche, le règlement numéro 1089-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 de la Ville de Mascouche et le règlement numéro 1104-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 de la Ville de Mascouche, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-5 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche, le règlement numéro 1089-2 modifiant le règlement relatif aux

plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 de la Ville de Mascouche et le règlement numéro 1104-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6635-06-08 Examen et approbation – Demande d'exclusion de la zone agricole – Lot 2 922 067, Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, a transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande d'exclusion de la zone agricole relative au lot numéro 2 922 067 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*, ladite firme d'avocats demande à la MRC Les Moulins une résolution appuyant leur demande ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le dossier transmis par la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, relativement à la demande d'exclusion de la zone agricole relative au lot numéro 2 922 067 du cadastre du Québec transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉ

6636-06-08 Projet pilote écosystème forestier

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire mettre sur pied un projet pilote d'écosystème forestier;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative est également partagée par d'autres MRC de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une demande conjointe de subvention sera déposée;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des fonds qui pourra en résulter devra être balisée par une entité définie comme étant le « comité d'orientation »;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent qu'un élu ainsi que l'aménagiste de la MRC siègent sur ce comité;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

Que madame Denise Paquette et madame Chantal Laliberté, aménagiste, soient et

sont nommées pour siéger sur le comité d'orientation des projets d'écosystème forestier de la région de Lanaudière.

ADOPTÉ

6637-06-08 Permanence de madame Annie-Claude Gravel

CONSIDÉRANT QUE madame Annie-Claude Gravel, préposée au Transport adapté et au secrétariat du greffe a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Annie-Claude Gravel, préposée au Transport adapté et au secrétariat du greffe, soit et est acceptée à compter du 4 juin 2008.

ADOPTÉ

6638-06-08 Assises annuelles de la FQM - Délégation

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de la FQM auront lieu les 25, 26 et 27 septembre 2008 au Centre des congrès de Québec, sous le thème «Occuper le territoire : une dynamique de concertation»;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE messieurs Richard Marcotte, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à assister aux Assises annuelles de la FQM qui auront lieu à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2008 au Centre des congrès de Québec, sous le thème «*Occuper le territoire : une dynamique de concertation*». Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-058 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 060\$, excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*».

ADOPTÉ

6639-06-08 Adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au CREL pour l'année 2008-2009.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-059 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation -*

Associations ».

ADOPTÉ

6640-06-08 Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Matawinie et de Montcalm, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'administrateur demeure en fonction pour une période de deux (2) ans;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins nomment monsieur André Auger à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, et madame Murielle Richard à titre de substitut.

ADOPTÉ

6641-06-08 Publicité dans les cahiers «Nouveaux voisins», «Découvrir la région» et «La Rentrée» publiés par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE Le Trait d'Union et La Revue publient les cahiers «Nouveaux voisins», «Découvrir la région» et «La Rentrée» ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir ¼ page couleur dans les cahiers «Nouveaux voisins», publié par Le Trait d'Union pour un montant de 434,00\$ et «Découvrir la région», publié par La Revue au montant de 512,94\$, excluant les taxes applicables.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir ½ page couleur dans les cahiers «La Rentrée» publié par La Revue pour un montant de 787,95\$ et par Le Trait d'Union pour un montant de 734,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-060 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 468,89\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «Transport en commun - Publicité, information» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6642-06-08 Marathon de l'emploi de Lanaudière – 8^e édition

CONSIDÉRANT QUE les cinq carrefours jeunesse-emploi de Lanaudière préparent

la huitième édition du Marathon de l'emploi le 23 septembre 2008;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC accepte de contribuer au financement de l'édition 2008 du Marathon de l'emploi pour une somme de cinq cents dollars (500,00\$).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-061 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2190-341 «Administration - Publicité, information», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la situation dans ce dossier.

6643-06-08 Séance ordinaire du mois d'août 2008 (Abrogée par R. 6654-08-08)

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC est prévue le mercredi 13 août 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent que cette séance se tienne le deuxième mardi du mois d'août 2008 ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la prochaine séance du conseil de la MRC Les Moulins se tienne le mardi, 12 août 2008.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions de la rencontre du comité d'urbanisme régional (CUR) du 3 juin 2008.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un tableau faisant le point dans chacun des dossiers actifs en matière de cours d'eau.

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des prochaines activités.

Comité de vigilance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'ordre du jour de la dernière réunion qui a eu lieu le 20 mai 2008 et fait le compte rendu de ladite réunion.

Comité sur le Développement durable

Madame Denise Paquette informe les membres du conseil relativement aux discussions tenues lors de la dernière rencontre du Comité sur le Développement durable.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Ce point est reporté.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Conseil régional de transport de Lanaudière.

6644-06-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6645-06-08 Installation de bases de béton pour abribus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à la construction de sept (7) bases de béton pour abribus;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts fournis par la Ville de Mascouche au montant de 6 350,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la Ville de Mascouche à procéder à la construction de sept (7) bases de béton pour abribus, pour un montant de 6 350,00\$, conformément à l'évaluation des coûts fournis par la Ville de Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-062 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 350,00\$, poste budgétaire 2370-725, «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. ADOPTÉ

6646-06-08 Autorisation à signer une entente entre ITSMAX Solutions inc. et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5992-11-06 demandant au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus, incluant l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente entre ITSMAX Solutions inc. et la MRC Les Moulins relativement à un contrat de service d'une durée de trois (3) ans pour la fourniture d'un service de téléphonie sans fil pour permettre aux autobus de la MRC de se brancher en temps réel aux logiciels de la centrale de Lachenaie SIGTIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la signature d'une entente entre ITSMAX Solutions inc. et la MRC Les Moulins relativement à un contrat de service d'une durée de trois (3) ans pour la fourniture d'un service de téléphonie sans fil pour permettre aux autobus de la MRC de se brancher en temps réel aux logiciels de la centrale de Lachenaie SIGTIA.

ADOPTÉ

6647-06-08 Autorisation de paiement au Groupe Benoît inc. – Travaux de nettoyage du cours d'eau «La Petite Coulée »

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement au Groupe Benoît inc., datée du 29 mai 2008, préparée par monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. relativement aux travaux de nettoyage du cours d'eau «La Petite Coulée » (Certificat de paiement numéro 2 « provisoire »), au montant de 2 734,47\$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant inclut un montant de 1408,75\$, excluant les taxes, représentant des travaux supplémentaires imprévisibles et nécessaires de ramassage des déchets sur le terrain de part et d'autre du cours d'eau «La Petite Coulée » ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant inclut la libération de 5% de la retenue ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de 2 734,47\$, incluant les taxes, au Groupe Benoît inc., conformément à la recommandation de paiement datée du 29 mai 2008, de monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. relativement aux travaux de nettoyage du cours d'eau «La

Petite Coulée » (Certificat de paiement numéro 2 « provisoire »), au montant de 2 734,47\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-063 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 734,47\$, poste budgétaire 2610-418, «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6648-06-08 Cours d'été offerts par la commission scolaire des Affluents – École Le Prélude à Mascouche

CONSIDÉRANT la décision de la Commission scolaire des Affluents d'offrir des cours d'été pour la période du 14 juillet au 1^{er} août 2008 à l'école secondaire Le Prélude;

CONSIDÉRANT QUE les parents des élèves inscrits aux cours d'été sont responsables du transport de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins, responsable de l'organisation du transport collectif n'est jamais consultée et se trouve toujours affectée par les décisions de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QU'une situation déplorable s'est produite à l'été 2006 quand la commission scolaire avait décidé de dispenser les cours d'été à l'école Des Rives;

CONSIDÉRANT QUE ladite situation a été amplement décrite dans une lettre du 30 mars 2007 adressée à madame Carole Hurtubise avec des copies conformes à messieurs Thomas Duzyk et Michel Leduc;

CONSIDÉRANT l'importance de dispenser les cours d'été dans une école où l'offre de service est optimale de par sa situation géographique;

CONSIDÉRANT QUE la décision unilatérale de la Commission scolaire des Affluents risque de causer des impacts majeurs sur l'offre de service actuellement en vigueur à proximité de l'école Le Prélude;

CONSIDÉRANT, qu'encore une fois pour l'été 2008, les élus de la MRC sont placés devant un fait accompli;

CONSIDÉRANT QU'en 2006, le conseil de la MRC a défrayé une somme de 2 400\$ pour améliorer temporairement l'offre de service pour répondre aux nombreuses plaintes des parents et élèves qui ont acheté des titres de transport sous la recommandation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC risque d'être, encore une fois à l'été 2008, obligée de financer une activité sans préalablement avoir été consultée;

CONSIDÉRANT QUE si cette hypothèse s'avère vérifiée, la MRC les Moulins facturera la Commission scolaire des Affluents pour toutes dépenses supplémentaires engendrées;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un dialogue fructueux entre la MRC les Moulins et la Commission scolaire des Affluents dans le respect des missions et juridictions respectives des organismes concernés;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil avise le conseil de la Commission scolaire des Affluents de son mécontentement à l'égard des décisions unilatérales prises par celle-ci en regard du choix de localisation des cours d'été.

Qu'une rencontre entre les deux (2) organisations est impérative pour corriger la situation.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au président du conseil et au directeur général de la Commission Scolaire des Affluents, au maire de Mascouche et au maire de Terrebonne, ainsi qu'au député de Terrebonne et au député de Masson.

ADOPTÉ

6649-06-08 Résolution demandant l'assistance du MAPAQ pour l'obtention de données relatives au territoire et aux activités agricoles de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins, tel que spécifié dans le plan d'action de son SAR, désire mettre en valeur son territoire et ses activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'élaborer un portrait de la situation agricole pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) possède des données ainsi que l'expertise pouvant nous assister dans notre approche de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE certaines données s'avèrent manquantes et qu'un travail de recherche et/ou de terrain pourrait combler ce manque de données;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la MRC Les Moulins demande l'assistance du ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) pour parfaire le portrait agricole du territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

6650-06-08 Publicité dans le cahier « Environnement » publié par La Revue

CONSIDÉRANT QUE La Revue publiera le cahier «Environnement» le 25 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de retenir la dernière page en couleur dudit cahier, pour un montant de 1 100,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir la dernière page couleur du cahier «Environnement» publié par La Revue, le 25 juin 2008 pour un montant de 1 100,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-064 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 heures 25. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. Concernant le point 18 de l'ordre du jour, il s'informe si les membres du conseil de la MRC ont accepté la demande d'interconnexion du RUTAL pour son assemblée générale annuelle (AGA) du 26 juin 2008. Il questionne le conseil relativement au point 17 de l'ordre du jour (Peinture extérieure au terminus) qui a été retiré. Il demande un résumé du rapport du comité de transport. Il vérifie à partir de quand les circuits numéros 25A et 19A changeront leurs horaires et demande si ces modifications seront affichées au terminus. Il s'enquiert de savoir quand l'AMT effectuera le marquage au sol du chemin piétonnier au terminus. Finalement, il revient sur les discussions déjà amorcées relativement au plan de développement afin de s'assurer que celui-ci sera remis au CRT de Lanaudière ce mois-ci.

6651-06-08 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-marc Robitaille,
Préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier